INITIALES DU PRÉFET RP

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 11 JUILLET 2018

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 11 juillet 2018 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Eric Westram, maire	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville.

Est également présent :
Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier — MRC de Thérèse-De Blainville

2018-07-118 **OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée**

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 11 juillet 2018 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-119 **OBJET : Période de questions**

Aucune question n'est posée aux membres du conseil par le public.

2018-07-120 **OBJET : Adoption – Ordre du jour**

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté.

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2018
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
   - 5.1 RÉSOLUTION – Demandes d'émission de certificats de conformité
     - i. Ville de Blainville : #1418-120 et #1418-121
     - ii. Ville de Boisbriand : #RV-1441-064 et #RV-1442-006

INITIALES DU PRÉFET RP

INITIALES DU SECR.-TRÉS. M

N° de résolution ou annotation

iii. Ville de Rosemère : #801-42 et #801-43

5.2 **Résolution** – Dossier Trans-Nord

5.3 **Résolution** – Adoption du Règlement #14-02
Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de revoir les affectations dans le secteur du Parc Industriel du Plateau sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC**
   6.1 **Résolution** – Étude sociocommunautaire – Dépôt et Plan d'action
7. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL**
   7.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 11 juillet 2018
   7.2. **Dépôt** – Rapport d'activités du DG – mois de juin 2018
   7.3. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 14 juin au 11 juillet 2018
   7.4. **Résolution** – Modification au niveau du contrat d'embauche du directeur général et secrétaire-trésorier
   7.5. **Résolution** – Abolition du poste de greffier de l'organigramme de la MRC
   7.6. **Résolution** – Fin d'emploi – Greffier
8. **SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE**
9. **DOSSIERS LOCAUX, RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS**
   9.1. **Résolution** – Diagnostic et analyse d'opportunités des habitudes commerciales dans la MRC – Demande de subvention - Programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, des services ou d'activités en milieu municipal
   9.2. **Résolution** – Analyse d'opportunités pour la mise en commun du guide de restauration du patrimoine bâti de la MRC – Demande de subvention - Programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, des services ou d'activités en milieu municipal
   9.3. **Résolution** – Journée de la culture de la MRC – Contribution des villes constituantes
   9.4. **Résolution** – Projet FARR 2017-2018 – Marketing territorial – Octroi de mandat – Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (Cirano)
   9.5. **Résolution** – Projet FARR 2017-2018 – Route touristique – Octroi de mandat – Table de concertation agroalimentaire des Laurentides (TCAL) & Tourisme des Basses-Laurentides (TBL)
   9.6. **Résolution** – Voies réservées sur l'autoroute 15 – Festival de l'humour – Octroi de mandat TESLARP
10. **GOUVERNANCE - MRC**
11. **DEMANDE D'APPUI**
    11.1. **Résolution** – Appui à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour l'obtention d'une voie centrale réversible sur la route 335
12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-121

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2018

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 13 juin 2018 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-122

OBJET : Avis de conformité
Amendements à la règlementation d'urbanisme des municipalités de Blainville, Boisbriand et Rosemère

ATTENDU QUE les municipalités de Blainville, Boisbriand et Rosemère ont présenté des demandes d'amendements à leur règlementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1418-120 et #1418-121 Boisbriand : #RV-1441-064 et #RV-1442-006 et Rosemère : #801-42 et #801-43 pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

Blainville
#1418-120

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 1418 de zonage afin de :

- **Ajouter** des dispositions relatives aux usages accessoires et additionnels et au parement extérieur d'un bâtiment accueillant un usage Commerce 9 dans une zone industrielle, à modifier les limites de la zone I-576, à préciser les usages qui y sont autorisés et prohibés ainsi que l'implantation des bâtiments et à créer la nouvelle zone I-569;

Blainville
#1418-121

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 1418 de zonage afin de :

- **Permettre,** à l'intérieur de la zone C-157, les habitations multifamiliales juxtaposées et/ou superposées de type « maisons de ville » à retirer les habitations multifamiliales jumelées et contiguës et à réduire le nombre de logements par bâtiment;
- **Remplacer**, à son Annexe B, du Tableau des spécifications à la zone C-157, par celui joint au présent règlement comme Annexe A pour en faire partie intégrante.

Boisbriand
#RV-1441-064

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #RV-1441 afin de :

- **Remplacer** la date rattachée au «code de construction» et du mot «centimètres» par mètres;
- **Retirer** l'obligation d'un PIIA d'une zone résidentielle;
- **Soumettre** à un PIIA une zone industrielle.

Boisbriand
#RV-1442-006

Construction : Règlement modifiant le Règlement de construction #1442 et ses amendements afin de :

- **Remplacer** certaines dispositions en lien avec l'application du «Code national du bâtiment»;

- **Modifier** certaines dispositions sur la superficie minimale exigée d'un bâtiment accessoire sans fondations continues avec empattement et sur le contrôle de la neige.

Rosemère #801-42

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #801 et ses amendements afin de :

- **Permettre** dans le groupe de commerce de voisinage des usages reliés au service social.

Rosemère #801-43

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #801 et ses amendements afin de :

- **Permettre** les jardins communautaires dans les zones P-14 (parc Hamilton), P-50 (parc Gilmour) et P-94 (parc Charbonneau).

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE les amendements à la règlementation d'urbanisme des municipalités de Blainville, Boisbriand et Rosemère soit les règlements : Blainville : #1418-120 et #1418-121, Boisbriand : #RV1441-064 et #RV-1442-006 et Rosemère : #801-42 et #801-43 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-123

OBJET : Projet de construction d'un terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire à Montréal-Est par la Corporation internationale d'Avitaillement de Montréal (Ci-après : Trans-Nord)

ATTENDU QUE l'oléoduc de Trans-Nord traverse trois grands cours d'eau, la Rivière-des-Prairies, de Montréal à Laval, la Rivière des Mille-Îles, de Laval et Boisbriand et le Lac des Deux-Montagnes, d'Oka à Vaudreuil-Dorion;

ATTENDU la proximité des rivières, des stations de purification d'eau et des prises d'eau en général;

ATTENDU le bassin démographique, les milieux naturels, la faune et la flore, etc. existants dans le périmètre ciblé par l'oléoduc de Trans-Nord;

ATTENDU le principe de précaution qui doit être évoqué dans tout projet de transport des hydrocarbures à proximité des prises d'eau et de la population en général;

ATTENDU les recommandations du BAPE dans ledit dossier;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville évoque le principe de précaution pour mettre en garde contre les risques que pourraient représenter l'oléoduc de Pipelines Trans-Nord pour la population, les prises d'eau et les milieux naturels en cas d'incidence;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de valider que Pipelines Trans-Nord inc. ait répondu aux exigences de l'Office national de l'énergie avant d'autoriser la construction et le raccordement du pipeline de la Corporation Internationale d'Avitaillement de Montréal;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'exiger une évaluation des impacts du camionnage en cas d'impossibilité d'utiliser le réseau de Pipelines Trans-Nord inc. pour l'approvisionnement des aéroports de Montréal et d'Ottawa;

QUE la présente résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, aux députés du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville, au président de la Communauté métropolitaine de Montréal, au maire de Laval et à l'Office national de l'énergie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-124

OBJET : Adoption du Règlement no 14-02 – Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de revoir les affectations dans le secteur du Parc Industriel du Plateau sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville est soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le règlement numéro 01-03.3 édictant son Schéma d'aménagement et de développement (SAD); lequel est entré en vigueur le 14 mars 2005;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire revoir les affectations dans le secteur du Parc Industriel du Plateau afin qu'elles reflètent davantage la réalité terrain, mais également qu'elles permettent la réalisation de la vision de la Municipalité pour ce secteur;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 2014-01-031 adoptée à la séance du 14 janvier 2014, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé à la MRC de modifier son Schéma d'aménagement et de développement révisé afin de revoir les affectations dans le secteur du Parc Industriel du Plateau à Sainte-Anne-des-Plaines;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC peut modifier son Schéma d'aménagement et de développement conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE les modifications demandées par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines sont jugées pertinentes et par conséquent, la MRC de Thérèse-De Blainville donne suite à ladite demande;

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement a été dûment donné à une séance tenue le 26 mars 2014;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté à une séance tenue le 26 mars 2014;

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 16 avril 2014 concernant le projet de règlement;

ATTENDU QU'à la suite d'un avis préliminaire technique défavorable au projet provenant du service de l'aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), il y a eu une suspension de la procédure;

ATTENDU QUE l'avis faisait mention qu'aucun seuil minimal de densité n'était prévu pour les secteurs visés par la demande contrairement aux exigences du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

ATTENDU QUE depuis l'entrée en vigueur en mars 2018 des règlements de concordance des sept villes constituantes de la MRC au Règlement no 14-03 «Règlement modifiant le SAD, afin d'assurer sa conformité au PMAD de la CMM» les seuils minimaux de densité sont prévus;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 2018-06-220 adoptée à la séance du 12 juin 2018, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines réitère sa demande;

ATTENDU QUE le Règlement no 14-02 est identique au Projet de règlement no 14-02 quant à son fond et à sa forme;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le Règlement no 14-02 amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de revoir les affectations dans le secteur du Parc Industriel du Plateau sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-125

OBJET : Étude sociocommunautaire – Dépôt et Plan d'action

ATTENDU la résolution 2018-02-29;

ATTENDU les explications fournies par la firme Maurice Chiasson Inc. dont l'objectif de la démarche proposée consiste à accompagner les organismes sociocommunautaires de réfléchir collectivement afin de mettre en œuvre des stratégies de diversification de leur financement;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Accepte le rapport ainsi que ses recommandations;
- Autorise l'archivage du rapport;
- Autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, d'allouer un montant estimé à 3 500 $ (taxes à inclure) à même le FDT 2018-2019 afin d'organiser, en automne 2018, un événement auquel les membres du conseil de la MRC, les directions générales des villes constituantes et des acteurs issus des milieux

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-104

sociocommunautaires seront invités pour une présentation des résultats de l'enquête suivie d'une formation sur la diversification du financement dans le milieu sociocommunautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-126 **OBJET : Dépôt de la liste de la correspondance au 11 juillet 2018**

La liste de la correspondance «MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 11 juillet » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2018-07-127 **OBJET : Dépôt du rapport d'activités du directeur général – Mois de juin 2018**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, son rapport d'activités pour le mois de juin 2018.

2018-07-128 **Adoption des comptes payés et à payer du 14 juin au 11 juillet 2018**

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 14 juin au 11 juillet 2018 inclusivement, répartis comme suit : 65 198,91 $ payés 236 339,62 $ à payer pour un grand total de 301 538,53 $ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-129 **OBJET: Modification au niveau du contrat d'embauche du directeur général et secrétaire-trésorier**

ATTENDU la nouvelle restructuration de la MRC de Thérèse-De Blainville et les nouveaux changements et responsabilités qui l'accompagnent;

ATTENDU QUE les tâches et responsabilités de la direction générale deviennent de plus en plus croissantes et exigeantes dans ledit contexte de la restructuration institutionnelle et organisationnelle;

ATTENDU la moyenne salariale des directions générales des MRC de la Région des Laurentides et de la Couronne Nord;

ATTENDU l'engagement pris par les membres du conseil de la MRC de réviser les conditions salariales du personnel de la MRC incluant celles de la direction générale lors du processus de restructuration de la MRC;

ATTENDU QUE les fonctions qui sont prévues pour le poste de greffier étaient, sont et seront dans les faits effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE les crédits sont disponibles au budget de 2018 et seront également prévus aux budgets pour les années subséquentes;

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

En conséquence,
Il est résolu unanimement,

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville révise le salaire du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Kamal El-Batal, comme il a été décidé lors de la séance du 13 juin 2018 à huis clos;

QUE le contrat d'embauche de Monsieur Kamal El-Batal soit amendé en y indexant le nouveau salaire;

QUE le préfet, monsieur Richard Perreault, soit autorisé à signer l'amendement du contrat pour et en nom de la MRC de Thérèse-De Blainville;

QUE le nouveau salaire entre en vigueur dès l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-130

OBJET : Abolition du poste de greffier de l'organigramme de la MRC

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville a créé le poste de Greffier/Secrétaire-trésorier adjoint par sa résolution numéro 2017-01-010 adoptée lors de son assemblée statutaire du 18 janvier 2017;

ATTENDU QUE les fonctions qui étaient prévues pour ce poste sont dans les faits effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Thérèse-De Blainville et qu'il s'est avéré que le poste de Greffier/Secrétaire-trésorier adjoint n'était pas approprié ou utile dans l'organigramme de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE le poste de Greffier/Secrétaire-trésorier adjoint n'est pas un poste reconnu ou obligatoire en vertu des lois régissant les MRC;

ATTENDU les objectifs de rationalisation des ressources et la recommandation d'abolir le poste de Greffier/Secrétaire-trésorier adjoint;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE le poste de Greffier/Secrétaire-trésorier adjoint au sein de la MRC de Thérèse-De Blainville soit aboli de l'organigramme de la MRC à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-131

OBJET : Fin d'emploi – Greffier

ATTENDU l'abolition du poste de Greffier/Secrétaire-trésorier adjoint de l'organigramme de la MRC en date du 11 juillet 2018;

ATTENDU QUE l'employé, monsieur Louis Pilon est au service de la MRC depuis le 7 février 2017;

ATTENDU les résolutions numéros : 2017-07-162, 2018-01-14 et 2018-04-73;

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-104

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Kamal El-Batal, de mettre fin à l'emploi de monsieur Louis Pilon, et ce, en date du 11 juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-132

OBJET : Diagnostic et analyse d'opportunités des habitudes commerciales dans la MRC – Demande de subvention – Programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, des services ou d'activités en milieu municipal

ATTENDU QUE les villes constituantes de la MRC de Thérèse-De Blainville souhaitent réaliser un diagnostic et une analyse d'opportunités des habitudes commerciales de leurs citoyens;

ATTENDU QUE les villes constituantes désirent confier ledit mandat à la MRC de Thérèse-De Blainville et que cette dernière l'a accepté;

ATTENDU le projet intitulé : Diagnostic et analyse d'opportunités des habitudes commerciales des citoyens de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE les villes constituantes désirent bénéficier du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC approuve le projet de diagnostic et analyse d'opportunités des habitudes commerciales des citoyens de la MRC de Thérèse-De Blainville;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Kamal El-Batal, de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), et ce, en nom de ses villes constituantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-133

OBJET : Analyse d'opportunités pour la mise en commun du guide de restauration du patrimoine bâti de la MRC – Demande de subvention – Programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, des services ou d'activités en milieu municipal

ATTENDU QUE les villes constituantes de la MRC de Thérèse-De Blainville souhaitent analyser l'opportunité de mettre en commun le guide de restauration du patrimoine bâti de la MRC;

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

ATTENDU QUE les villes constituantes désirent confier ce mandat à la MRC de Thérèse-De Blainville et que cette dernière l'a accepté;

ATTENDU le projet intitulé analyse d'opportunité afin de mettre en commun le guide de restauration du patrimoine bâti de la MRC et qui a pour objectifs :

- Rendre le guide restauration du patrimoine bâti plus attractif et dynamique pour les 7 villes de la MRC ;
- En lien avec la direction de développement économique et dans le cadre de la mesure Soutien au travail autonome, une niche de restauration du patrimoine bâti pourrait-elle émerger dans le territoire de la MRC?
- Mettre sur pied un comité qui se greffera à la Table action culture afin qu'il se penche sur la préservation, la valorisation et la restauration du patrimoine bâti dans les 7 villes de la MRC ;

ATTENDU QUE les villes constituantes désirent bénéficier du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Il est proposé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC approuve le projet qui consiste à analyser l'opportunité afin de mettre en commun le guide de restauration du patrimoine bâti de la MRC;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Kamal El-Batal, de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), et ce, en nom de ses villes constituantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-134

OBJET : Journée de la culture de la MRC – Contribution des villes constituantes

ATTENDU le premier cycle septennal des journées de la culture vient de tirer à sa fin en 2017 et que les membres du conseil souhaitent davantage promouvoir la visibilité de celles-ci;

ATTENDU la formule retenue exceptionnellement en 2018 pour essai à savoir : le lancement officiel se tiendra dans la Place Rosemère sachant qu'en amont, une campagne de communication stratégique y sera déployée;

ATTENDU QUE cette orientation a été entreprise lors du Lac à l'Épaule de 2017;

ATTENDU les résolutions 11-22 et 11-41;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-104

QUE chaque ville de la MRC de Thérèse-De Blainville contribue annuellement à financer l'organisation de l'événement conjoint dans le cadre des Journées de la Culture pour la somme de 1 000$, et ce, jusqu'en 2022;

QUE cette somme soit facturée par la MRC à ses villes constituantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-135

OBJET : Projet FARR 2017-2018 – Marketing territorial – Octroi de mandat – Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (Cirano)

ATTENDU le Fonds d'appui au rayonnement de la région (FARR) des Laurentides pour l'exercice 2017-2018;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville agira à titre de gestionnaire et coordonnatrice du projet sur le marketing territorial;

ATTENDU QUE le projet sur le marketing territorial regroupe l'ensemble des partenaires suivants : MRC d'Antoine-Labelle, Ville de Mirabel, MRC des Pays-d'en Haut, MRC des Laurentides, MRC Rivière-du-Nord, MRC de Thérèse-De-Blainville, MRC des Deux-Montagnes et MRC d'Argenteuil;

ATTENDU QUE le projet a pour objet l'élaboration et déploiement d'une stratégie régionale ayant pour objectifs l'identification et la mise en valeur des forces des territoires de la région des Laurentides;

ATTENDU QUE ledit projet a pour objectifs spécifiques :

- L'identification des actifs (*The assets*) des territoires et de la région des Laurentides;
- L'identification des créneaux territoriaux et régionaux;
- La détermination des identités territoriales dont la somme devra qualifier fidèlement l'identité régionale (*Regional Branding*);
- L'identification d'une image de marque propre au territoire de la région des Laurentides;
- Faire la promotion et la diffusion des "*ASSETS*" et des créneaux des territoires de la région auprès des acteurs de développement territorial lors d'un sommet régional.

ATTENDU QUE le coût dudit projet est estimé à 300 000 $ dont 240 000 $ proviennent du FARR 2017-2018 et 60 000 $ des milieux concernés;

ATTENDU QUE le projet se réalisera en deux étapes : 1. Élaboration d'une planification stratégique par CIRANO qui servira de plateforme pour la stratégie Marketing. 2. Élaboration d'une stratégie du marketing territorial par un autre expert à identifier au moment opportun;

ATTENDU les recommandations et explications du directeur général de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Désigner Monsieur Jean Goulet à titre de Chargé de projet;
- Donner le mandat à CIRANO (Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations), organisme sans but lucratif et qui agira à titre de consultant;
- Désigner Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, à titre de Directeur de projet.

INITIALES DU PRÉFET RP

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

ATTENDU l'offre de services de CIRANO fixée à 120 000 $ (taxes incluses);

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2.1 de l'article 938 du Code municipal, la MRC peut octroyer le contrat de gré à gré au CIRANO puisqu'il s'agit effectivement d'un OBNL créé en vertu de la partie 3 de la *Loi sur les compagnies;*

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville entérine les recommandations du directeur général à savoir :

- Réaliser le projet en deux temps : 1. Élaboration d'une planification stratégique par CIRANO qui servira ultérieurement de plateforme pour la stratégie Marketing. 2. Élaboration d'une stratégie du marketing territorial par un autre expert à identifier au moment opportun;
- Donner mandat à CIRANO (Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations), organisme sans but lucratif et qui agira à titre de consultant pour la réalisation de l'étape 1 du projet;
- Désigner Monsieur Jean Goulet à titre de Chargé de projet;
- Désigner Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, à titre de Directeur de projet.

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville accepte l'offre de service de CIRANO et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Kamal El-Batal, de débloquer les fonds nécessaires en respectant les modes de paiement convenu entre les contractants;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise son directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Kamal El-Batal, de signer pour et en nom de la MRC tout document pertinent et en lien avec ledit projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-136

OBJET : Projet FARR 2017-2018 – Route touristique – Octroi de mandat – Table de concertation agroalimentaire des Laurentides (TCAL) & Tourisme des Basses-Laurentides (TBL)

ATTENDU le FARR 2017-2018 et l'enveloppe monétaire 21 637 $ allouée au projet de création d'un circuit touristique dans les MRC de Rivière-du-Nord et Thérèse-De Blainville et de le rattacher au reste du circuit de la région des Laurentides;

ATTENDU la volonté conjointe des MRC de Thérèse-De Blainville et Rivière-du-Nord de créer un circuit touristique en vue de le lier à celui déjà existant dans la région des Laurentides;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet doit se réaliser en deux étapes :

- Finaliser le répertoire des entreprises bioalimentaires de la MRC de la Rivière-du-Nord;
- Réaliser et rattacher le circuit touristique des deux MRC avec celui de la région des Laurentides.

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE c'est la Table de concertation en agroalimentaire des Laurentides (TCAL) ainsi que Tourisme des Basses-Laurentides (TBL) qui ont été mandatés pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE c'est la MRC de Thérèse-De Blainville qui est désignée comme dépositaire du projet;

ATTENDU QUE le projet est accepté par le comité directeur FARR-2017-2018 et par les membres du Conseil des préfets et élus de la Région des Laurentides;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de :

- Mandater la TCAL et TBL afin qu'ils réalisent ledit projet;
- Signer pour et en nom de la MRC tout document pertinent en rapport avec le projet;
- Procéder au paiement selon les modes convenus;
- Assurer le suivi de la réalisation du projet incluant le processus de reddition de comptes tel qu'exigé par le MAMOT;
- Prévoir une stratégie de communication conjointe aux deux MRC une fois le projet réalisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-137

OBJET : Voies réservées sur l'autoroute 15 – Festival de l'humour – Octroi de mandat TESLARP

ATTENDU QUE les voies réservées sur l'autoroute15 doivent être réalisées sans attente supplémentaire puisqu'elles contribuent à l'amélioration de la fluidité et la mobilité durable;

ATTENDU QUE les voies réservées sur l'autoroute 15 ont fait l'objet de plusieurs promesses gouvernementales, mais le dossier n'avance point;

ATTENDU QUE les milieux concernés par cette stratégie de mobilité durable attendent déjà plus d'une décennie sans résultat;

ATTENDU la déclaration universelle dans le cadre du Forum de Laval et ses partenaires du 23 avril 2018 sur le transport collectif et la mobilité durable;

ATTENDU QU'une stratégie de communication et relations publiques s'avère capitale et nécessaire dans le contexte;

ATTENDU le plan d'action et le devis tel que proposés par la firme Teslarp Inc.;

ATTENDU QUE dans le cadre dudit projet, la firme Teslarp Inc.agira à titre de mandataire de la MRC de Thérèse-De Blainville auprès des principaux fournisseurs (acteurs, autobus, infographie, etc.) et que ces derniers, envoient leurs factures à Teslarp Inc.qui, à son tour, demandera le remboursement à la MRC sur présentation de factures et pièces justificatives.

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville retient le concept (plan d'action et devis) tel que proposé par la firme Teslarp Inc. et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de signer pour et en nom de la MRC tout document pertinent en rapport avec le mandat;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier d'allouer le montant de 42 500$ plus taxes à même le FDT 2018-2019;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-138

OBJET : Appui à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour l'obtention d'une voie centrale réversible sur la route 335

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a adopté le 18 avril 2018 sa Politique sur la mobilité durable intitulée, "Transporter le Québec vers la modernité";

ATTENDU QUE la première dimension énoncée est de travailler avec le milieu municipal pour favoriser la mise en place de services de transport durables pour les CITOYENS et qu'avec cette vision, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à participer dans la mise en place de stationnements incitatifs au transport collectif (autobus et covoiturage);

ATTENDU QUE cette politique propose de faire une meilleure gestion de l'aménagement du territoire, une responsabilité municipale, et qu'elle propose également de bâtir sur les acquis;

ATTENDU QUE plusieurs études ont démontré les coûts effarants associés à la congestion routière sur le plan de l'économie;

ATTENDU QUE les gouvernements se sont engagés à réduire les gaz à effet de serre (GES), lesquels augmentent drastiquement quand les voitures roulent au ralenti et ont un effet néfaste démontré sur la santé de toute la population, usagers ou non;

ATTENDU QUE tous les paliers de gouvernement doivent travailler ensemble à modifier le plus possible la pratique de l'auto solo dans une perspective de développement durable en offrant des solutions pour améliorer le temps de déplacement entre le domicile et le travail dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU QUE l'Agence régionale de transport métropolitain (ARTM) et le Réseau de transport métropolitain (RTM) travaillent ardemment au développement d'un transport collectif efficace et efficient;

ATTENDU QUE des solutions simples, efficientes et peu coûteuses peuvent aider à atteindre les objectifs visés dans un délai relativement court.

Il est proposé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville appuie la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines dans sa demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de débuter immédiatement l'élaboration d'un plan pour

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-104

installer une voie centrale réversible (de même type que la voie centrale de la rue du Parc à Montréal) sur la route 335, entre l'autoroute 640 et le rang Lepage à Sainte-Anne-des-Plaines, et ce, étant donné qu'un grand nombre de citoyens des municipalités voisines utilisent cette route;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à M. André Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à Mme Isabelle Melançon, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, à M. Mario Laframboise, député de Blainville, aux MRC des Moulins, de Montcalm et de La Rivière-du-Nord ainsi qu'à l'ARTM et au RTM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-139

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

DE lever la présente réunion à 16h15

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Richard Perreault, Préfet

Dr Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

11 juillet 2018

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Dr Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2018-07-118 à 2018-07-139 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 11 juillet 2018.

Émis le 11 juillet 2018 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du Conseil lors de la prochaine séance.

Dr Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier